

Libre circulation des personnes (chercheurs d'emploi, chômage involontaire) : projet mis en consultation

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de « mesures supplémentaires pour éviter les abus » découlant de la libre circulation des personnes. L'accord sur la libre circulation des personnes prévoit que les ressortissants de l'UE/AELE qui viennent en Suisse pour chercher un emploi peuvent être exclus de l'aide sociale. Toutefois, la pratique varie actuellement entre les cantons. Le projet prévoit d'exclure obligatoirement de l'aide sociale ces chercheurs d'emploi. Le projet mis en consultation définit également quand les ressortissants de l'UE/AELE qui exerçaient une activité lucrative perdent leur droit au séjour en cas de chômage involontaire. Finalement, le projet prévoit l'échange d'information entre autorités responsables du versement des prestations complémentaires (PC) et autorités compétentes en matière d'étrangers. La consultation dure jusqu'au 22 octobre 2014.

Pour en savoir plus, notre rubrique Migration > [Libre circulation des personnes](#)